Commune de
Saint-Christophe-de-Valains

Département d'Ille-et-Vilaine

REEVALUATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

2014

Les communes du Patrimoine
Rural de Bretagne
13 rue Jean Jaurès
cs 36 841
35768 Montgermont

Chargée de l'étude :
Laurence Marquet

Le label

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

La commune de Saint-Christophe-de-Valains a obtenu le label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » en décembre 2005.

Le label des « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » tient compte de l'existence d'un patrimoine architectural, paysager, ethnologique et historique permettant de comprendre le pays et ses habitants.

Pour cela ce bâti ancien doit être représentatif de l'habitat d'époques, de fonctions et de techniques différentes, en état d'origine ou proche de cet état, et dont l'évolution n'a pas gommé les particularismes.

Le présent rapport d'étude a pour objet l'analyse du patrimoine architectural et paysager de la commune de Concoret.

Il est établi dans le but d'apprécier et de préserver la qualité de ce patrimoine.

Réévaluation du label

Réévaluation du label

Une journée de réévaluation du patrimoine architectural et paysager a été organisée :

Le 12 juin 2014

- En présence de M. Yves Gérard, le maire et M. Marcel Charlier, adjoint.
- Avec des membres du CTSL : Mme Catherine Hesry (CPRB), Mme MARQUET (CPRB).

Le 18 novembre 2014, le Comité Technique et Scientifique du Label a émis un avis favorable pour le renouvellement du label. Cet avis a été validé par le Conseil d'Administration de l'association CPRB le 22 novembre 2014.

La commune de Saint-Christophe-de-Valains

Localisation

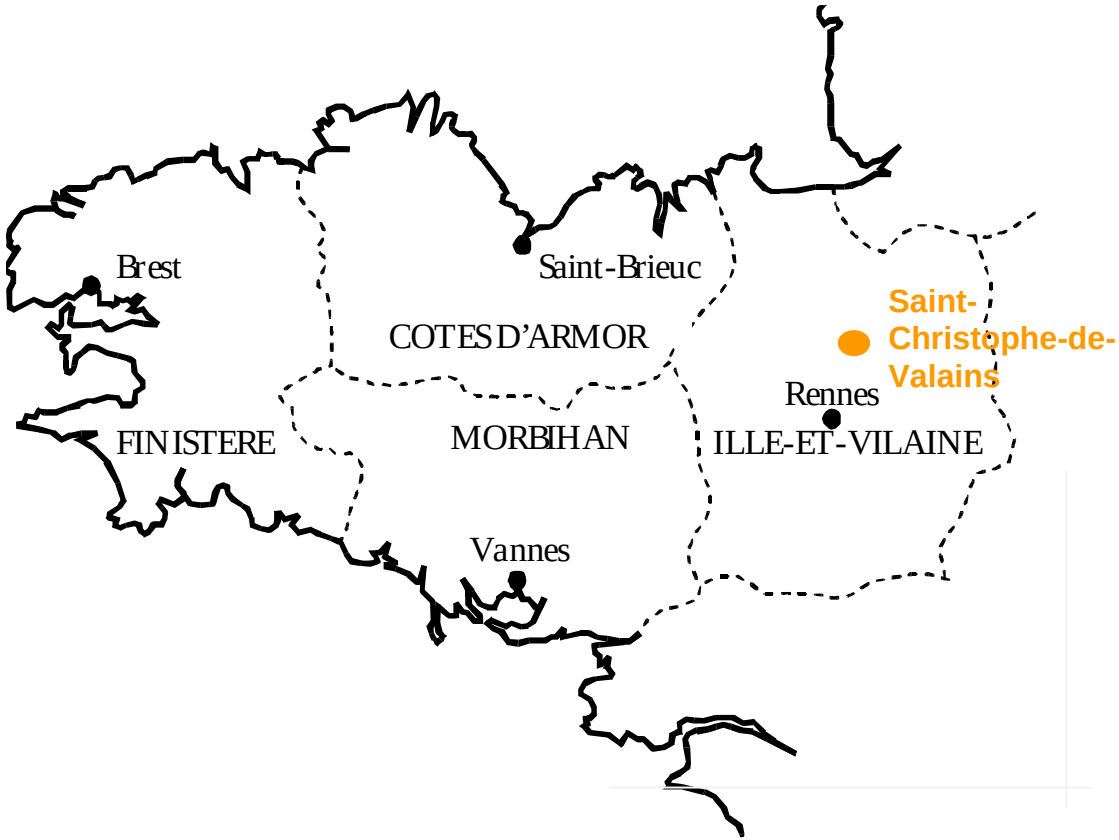

La commune de Saint-Christophe-de-Valains se situe au nord du département de l'Ille et Vilaine. Elle est distante de 20 Kms de Fougères et de 45 Kms de Rennes.

Elle appartient à la communauté de communes de Saint-Aubin-du-Cormier et adhère au pays touristique de Fougères.

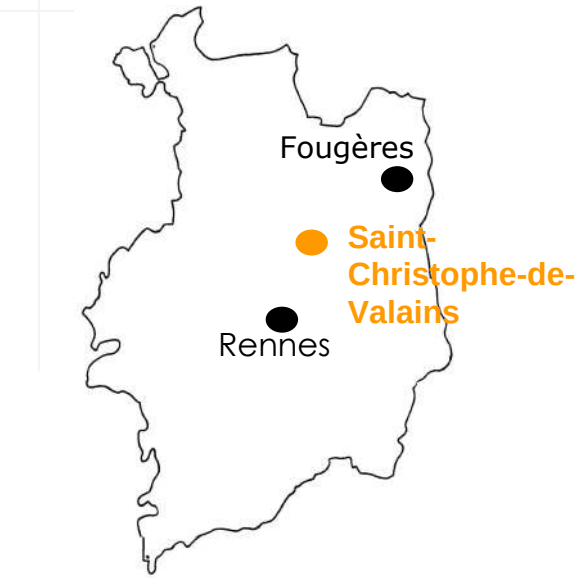

L'accès : la commune est proche de l'A 84.

Caractéristiques

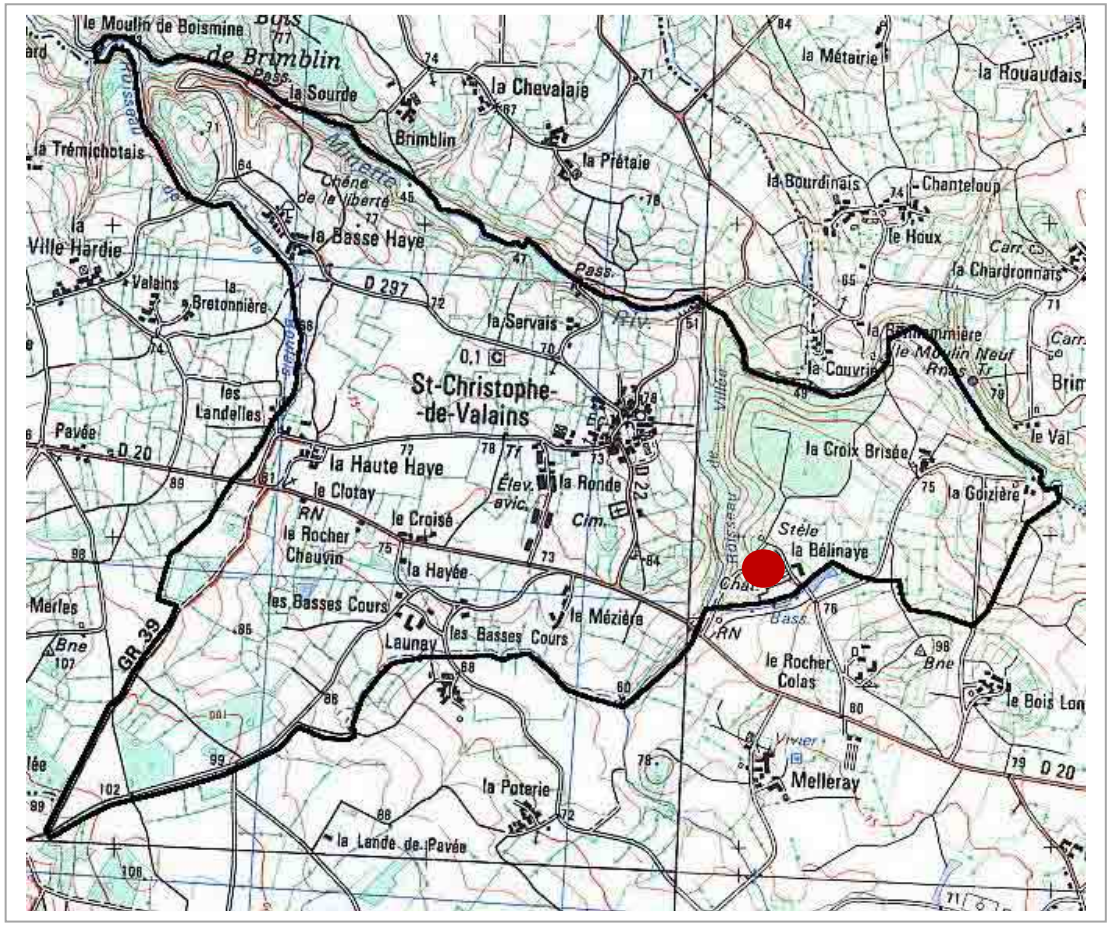

Limites communales

Monument historique

Superficie :

. 327 hectares

Population :

. 228 habitants (recensement janvier 2014)
. 133 habitants (recensement de 2004)

Activité :

. Agriculture, tourisme

Commerce :

. Pas de commerces

Service :

. Pas de services

Document d'urbanisme :

. Pas de document d'urbanisme
. Un secteur de 500 m de protection autour du château de la Bélinaye

Monument historique :

. Château de La Bélinaye : inscrit en 1968
. Site de l'église : inscrit en 1944

Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine bâti et paysager

Les actions de sauvegarde

Le château de la Bélinaye

La maison d'accueil

Paysage bocager

LE BATI ANCIEN

- **Règlements d'urbanisme:**

  . Un secteur protégé en campagne (château de La Bélinaye)

- **Les opérations de restaurations ou d'aménagements publics réalisés ou en projet :**

  . Deux secteurs d'effacement de réseaux (Au bourg, La Ronde)
  . Ouverture d'une maison d'accueil pour les touristes (extérieurs et rez-de-chaussée : travaux achevés) ;
  . Restauration des murs de clôture de l'ancien presbytère, de l'enclos paroissial et du cimetière ;
  . Restauration d'édicules dans le bourg et en campagne (croix, pont)
  . Ouverture d'un circuit d'interprétation du patrimoine au bourg à l'automne 2013

▪ LE PAYSAGE

. La commune n'a pas été remembrée

- **Les actions particulières concernant le paysage :**

  . Plantations de haies bocagères par les particuliers

Travaux de restauration avec une aide des CPRB

PRIVEES :

. Pas de dossiers travaux

PUBLIQUES :

2006 Effacement des réseaux

2009 Maison d'accueil des touristes

2011 Murs du presbytère

2012 Peinture des menuiseries des bâtiments publics

2013 Circuit du patrimoine bourg

2013 Pont de la Servais

2013 Effacement des réseaux

Restauration des murs de clôture

Le pont de la Servais

Les actions de développement touristique

Circuit du patrimoine

Maison du tourisme

Chemin de randonnée

Edition 2014 de La Bouèze

- **Les outils d'information et de promotion**
  - . Un site internet : www.saintchristophedevalains.fr
  - . Un dépliant de présentation de la commune (édition 2014) ;
- **Les associations**
  - . Dynamisme et marche
- **Les équipements culturels, lieux d'attraction et animations**
  - **Les sites**
    - . Le bourg
    - . La Bélinaye
    - . La vallée de la Minette
  - **Les animations**
    - . La Fête du 14 juillet sous le chêne de la Liberté ;
    - . Randonnée chantée ;
    - . Vide grenier
    - . Fête de la Bouèze en 2014 (date exceptionnelle)
- **L'accueil touristique :**
  - . La maison d'accueil des touristes et randonneurs (en cours d'aménagement)
  - . Pas d'hébergements touristiques
- **Les projets de développement culturel**
  - . Construction d'une salle associative
- **Les journées du patrimoine de pays et européennes**
  - . Une randonnée

Bilan du Comité Technique et Scientifique du Label Critères quantitatifs

Critères quantitatifs - Le Bourg de Saint-Christophe-de-Valains

Intérêt architectural

56 éléments bâtis ont été recensés, 45 sont retenus soit 80 %
La moyenne de la qualité est de : **2,63/5.**

Ils sont classés selon leur intérêt architectural :

	Intérêt	Quantité	%
	Exceptionnel	0	
	Remarquable	2	
	Très intéressant	2	
	Intéressant	26	
	Moindre intérêt	15	
	Total retenus	45	**80**
	Non retenus	11	**20**
	Total	56	100

Pour rappel le bilan de l'étude de 2005 :
56 éléments bâtis avaient été recensés, 39 étaient retenus soit 70 %
La moyenne de la qualité architecturale était de 2,57/5.

Aperçu du bâti

Secteur nord ouest du bourg

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Aperçu du bâti

Secteur de l'église

12

13

14

15

16

17

18

19

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Aperçu du bâti

20

21

22

23

24

25

26

Secteur sud du bourg

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Bilan du CTSL
Critères quantitatifs - Les villages de Saint-Christophe-de-Valains

Classement des villages

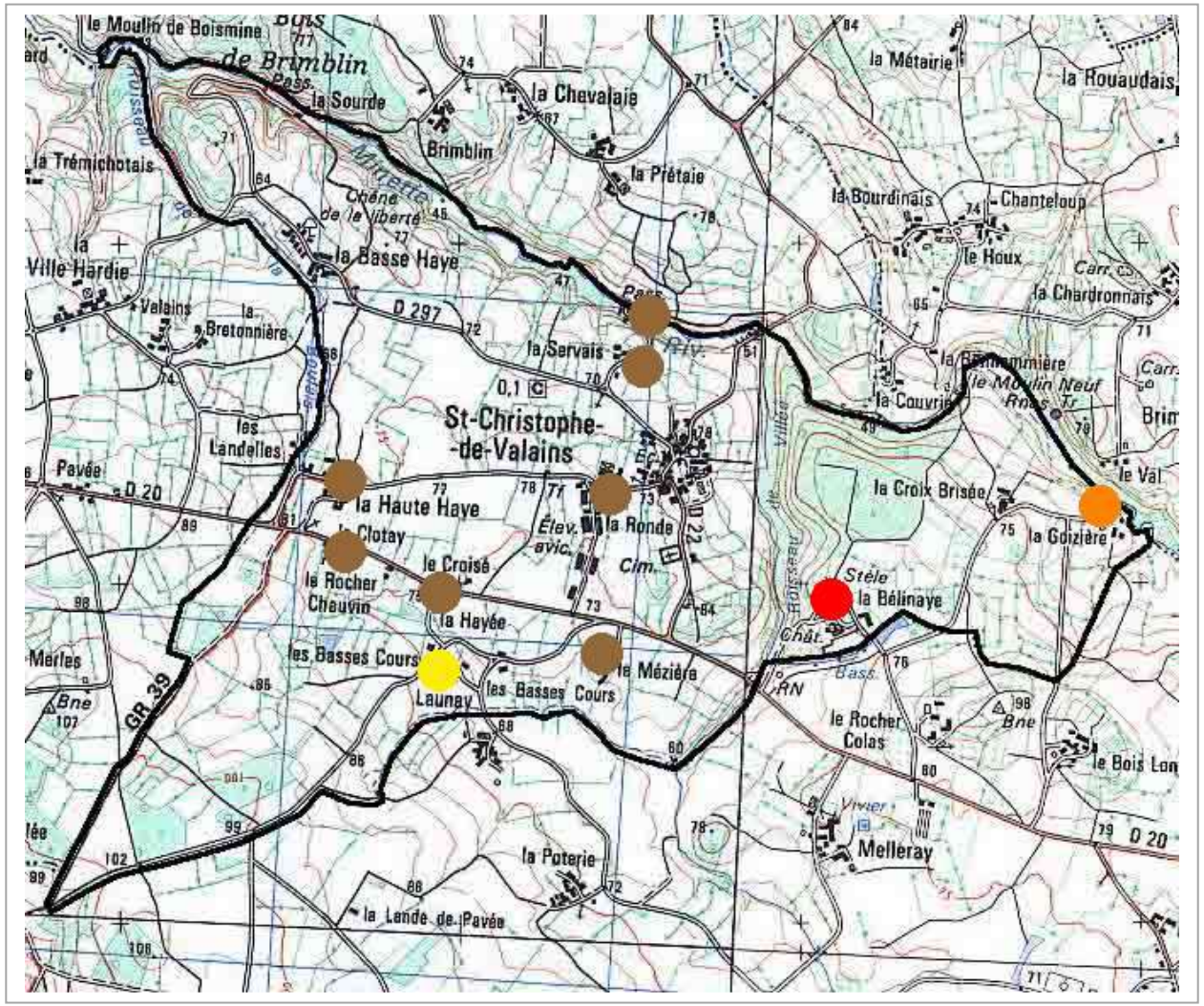

Nord

10 villages sont retenus dans le cadre du label « Communes du patrimoine rural de Bretagne » sur les 15 que comptent la commune soit 66,7 % du territoire. La moyenne de la qualité architecturale est de 2,5/5.

Villages remarquables

. La Bélinaye

Villages très intéressants

. La Goizière

Villages intéressants

. Launay

Villages de moindre intérêt

. La Haute Haye
. La Mézière
. La Ronde
. La Servais
. Le Croisé
. Le Moulin de la Servais
. Le Clotay

Villages non retenus

. La Basse Haye
. La Croix Brisée
. La Hayée
. La Sourde
. Les Basses Cours

Pour rappel le bilan de l'étude de 2005 :
15 villages avaient été recensés, 8 étaient retenus soit 53 %
La moyenne de la qualité architecturale était de 2,53/5.

Village remarquable

. La Bélinaye

La Bélinaye

Localisation

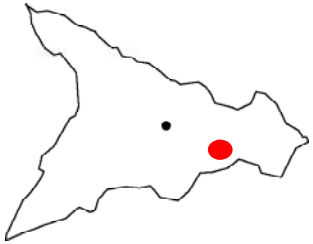

Cadastre de 1833

Intérêt architectural

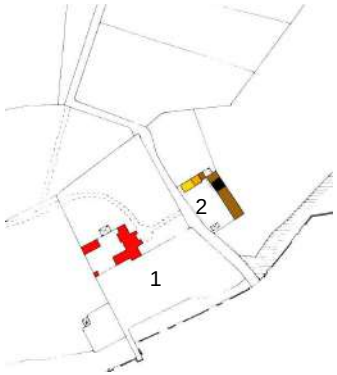

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Etat :

L'ensemble est en bon état de conservation.
Pas de changements depuis l'étude label.

1

2

Village Très intéressant

. La Goizière

La Goizière

Localisation

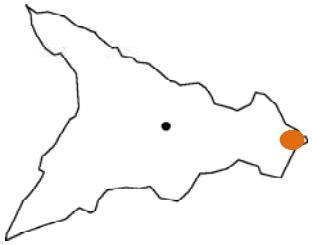

Cadastre de 1833

Intérêt architectural

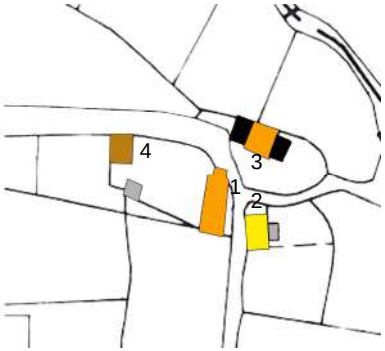

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Etat :

Une extension est venue s'adosser au pignon est du bâtiment de 1666 (photo n°3, date portée sur le linteau de la porte).
Les autres bâtiments n'ont pas connu de modifications.

1

2

3

4

Village Intéressant

. Launay

Launay

Localisation

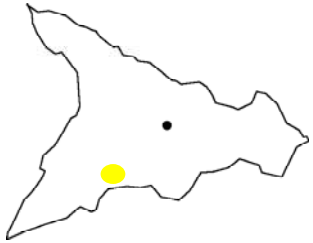

Cadastre de 1833

Intérêt architectural

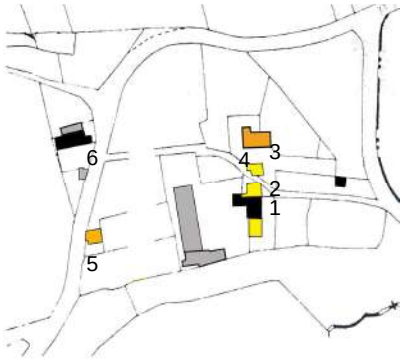

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Etat :
Peu de changements dans ce village hormis un bâtiment (photo 6) auquel a été ajoutée une véranda sur la façade principale.

1

2

3

4

5

6

Village de moindre intérêt

. La Haute Haye
. La Mézière
. La Ronde
. La Servais
. Le Croisé
. Le Moulin de la Servais
. Le Clotay

La Haute Haye

Localisation

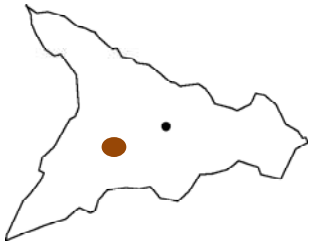

Cadastre de 1833

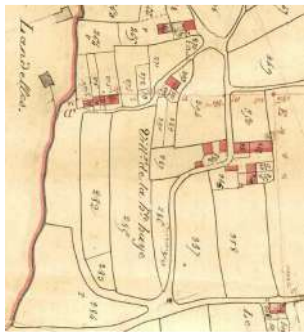

Intérêt architectural

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Etat :
Quelques travaux sont intervenus dans ce village. Une ancienne dépendance a été restaurée en habitation (photo n°1).

1

2

3

4

La Mézière

Localisation

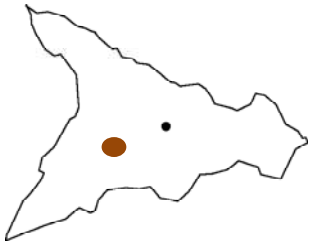

Cadastre de 1833

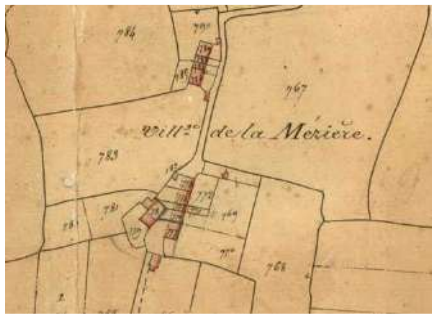

Intérêt architectural

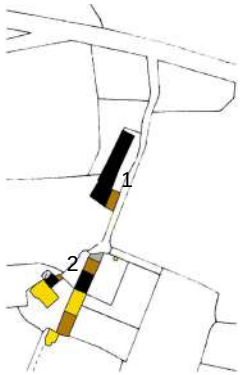

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Etat :
Des menuiseries ont été remplacées par des menuiseries en aluminium.
Une construction neuve s'est élevée dans le centre du village.

1

2

La Ronde

Localisation

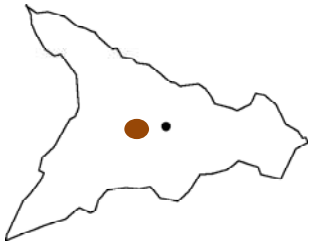

Cadastre de 1833

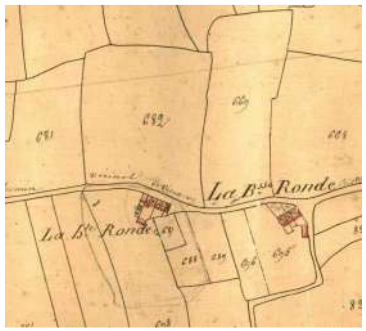

Intérêt architectural

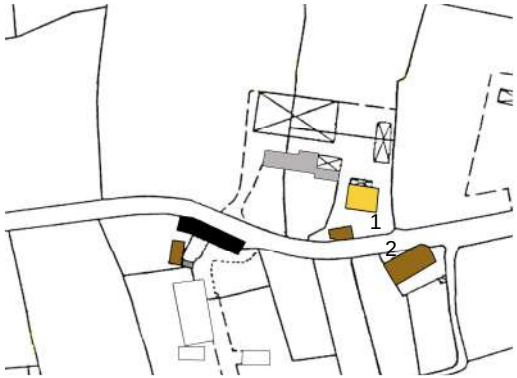

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Etat :
Ce village situé à l'entrée du bourg a bénéficié d'un effacement des réseaux.

1

2

La Servais

Localisation

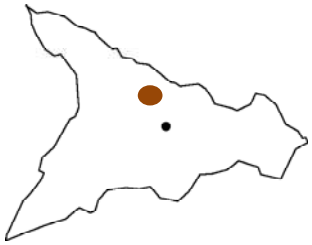

Cadastre de 1833

Intérêt architectural

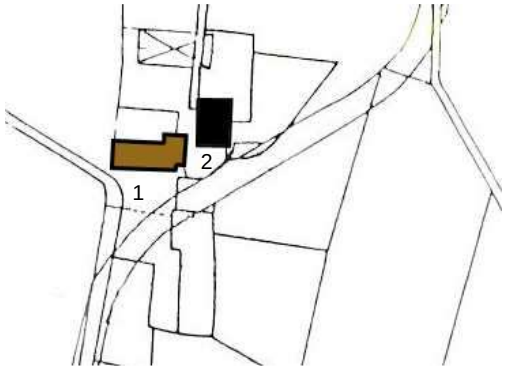

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Etat :
Pas de changements depuis la labellisation hormis la construction d'une maison neuve.

1

2

Le Croisé

Localisation

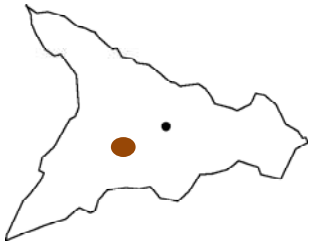

Cadastre de 1833

Intérêt architectural

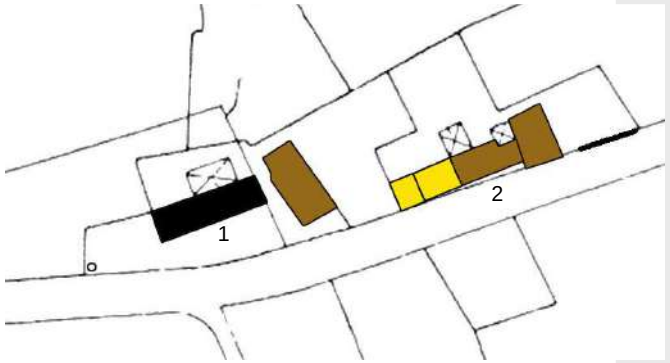

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Etat :
Pas de changement depuis la labellisation.

1

2

Le Moulin de la Servais

Localisation

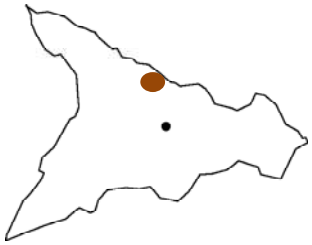

Cadastre de 1833

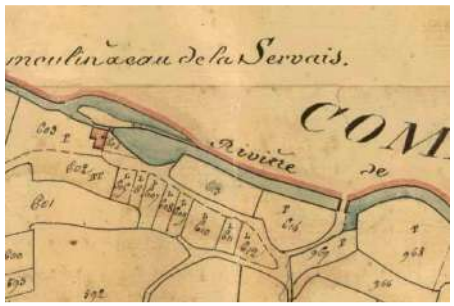

Intérêt architectural

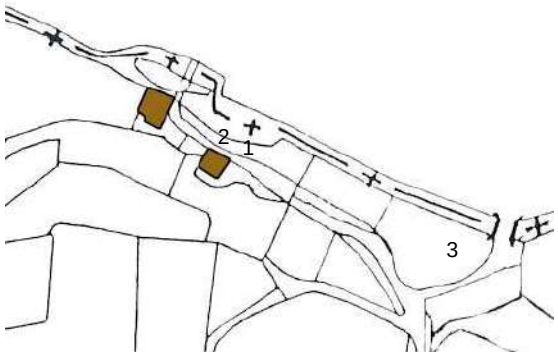

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Etat :
Le moulin est en bon état de conservation.
L'environnement de la vallée de la Minette est très intéressant: pont restauré en 2013, sentier de randonnée, aire de pique-nique.

1

3

2

Le Clotay

Localisation

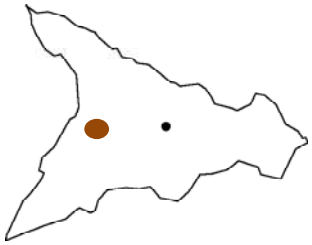

Cadastre de 1833

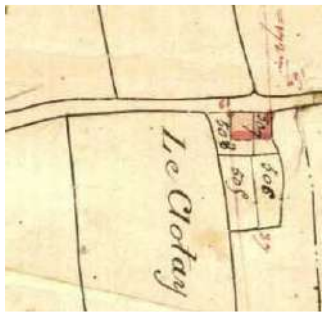

Intérêt architectural

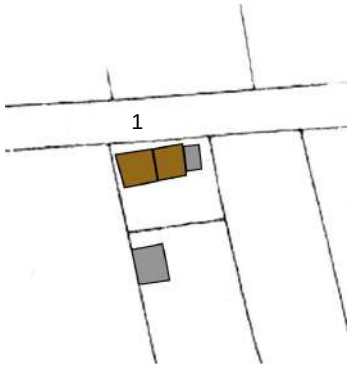

- Remarquable
- Très intéressant
- Intéressant
- Moindre intérêt
- Non retenu
- Autre bâtiment non inclu

Etat :
Cette habitation est située le long de la route départementale.
Elle n'a pas connu de changement depuis la labellisation.

1

Bilan du Comité Technique et Scientifique du Label Critères qualitatifs

Critères qualitatifs

CRITERES	Notes
Homogénéité de l'architecture	8/10
Qualité de l'urbanisme : homogénéité, densité, liaison espace public et privé, voirie, cheminement, végétalisation, mobilier,…)	7/10
Qualité des entrées de bourg et des entrées des villages	8/10
Intégration des constructions neuves au bâti existant	7/10
Préservation du paysage, diversité des milieux, mise en valeur	7/10
Une ambiance	8/10
Reflet architectural d'une histoire ou d'un contexte spécifique	4/5
Le développement de l'économie touristique : hébergement, commerces, équipements…	2,5/5
Volonté communale : projets de restauration, de mise en valeur, participation à la vie de l'association…	20/30
TOTAL	**71,5/100**

La note globale

Note globale des critères :

- La qualité du patrimoine du bourg : 80/100
- La qualité du patrimoine des villages : 66,7/100
- Les critères qualitatifs : 71,5/100

Total : 218,2/300

Soit 72,73/100.

Remarques du Comité technique et scientfique du label

Le bourg

La Croix Brisée

Circuit du patrimoine

Idée fleurissement du bourg

L'état du bâti

Dans le bourg : Le bourg présente un ensemble de constructions homogènes.
Une mise en valeur du bâti public (mur de clôture, église, maison) a été réalisée depuis la labellisation.
Un circuit d'interprétation du patrimoine du bourg a été crée et ouvert en septembre 2013.

Dans les villages : La qualité architecturale de l'habitat dans les villages est variable.
Peu de travaux de restauration (dossiers déposés aux CPRB) ont été constatés depuis la labellisation.
Le village de la Croix brisée n'est plus retenu dans le cadre du label. Mais deux villages sont maintenant retenus en moindre intérêt : Le Clotay et la Ronde.

Les outils de sauvegarde du patrimoine bâti

Compte tenu de la présence de nombreux bâtiments anciens, vacant ou non, en mauvais état, il existe encore un potentiel de restauration. D'où l'urgence de se donner les moyens de maîtriser les futurs projets en insistant pour qu'ils respectent le caractère du bâti local.
Il est important de sensibiliser la population aux démarches administratives en matière d'urbanisme (déclarations de travaux, permis de construire) et aux aides du réseau des CPRB par le biais du bulletin municipal, la presse ou des réunions publiques.

Il est important d'imposer un contrôle rigoureux sur les travaux de restaurations à venir (respecter les proportions des ouvertures toujours plus hautes que larges, éviter le percement de grandes baies, les vérandas sur la façade principale, les appuis de fenêtres saillants en béton mouluré, les arêtes en plastique dans les angles des enduits, les enduits et joints à base de ciment et peints de couleur vive, les menuiseries PVC, les coffres de volants roulants …).

La commune, labellisée « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne », devrait intégrer à son document d'urbanisme le cahier de recommandations architecturales du label. De plus, le recours à un architecte conseil (Conseil Général 35) est obligatoire avant toute réalisation de projets.

La mise en valeur du patrimoine

La commune a fait des efforts concernant la valorisation de son patrimoine par la mise en place de nombreuses actions (restauration du bâti public, circuit du patrimoine du bourg,…).

Le développement touristique de la commune est à maintenir et à renforcer, notamment par des outils du réseau des CPRB (le bourg-jardin (fleurissement aux pieds des murs), aire de camping-car, circuit d'interprétation du patrimoine en campagne, …).

Bilan du Comité technique et scientfique du label

Exemples de ce qui est à éviter

Un bâtiment en pierre ne présente aucun intérêt architectural quand la façade a été modifiée par :

- Des ouvertures disproportionnées ; des velux non encastrées ;
- L'utilisation de matériaux à proscrire (ciment, pvc, etc.)
- Les clôtures maçonnées en agglo et portail en PVC blanc.
- Une façade cimentée et/ou peinte.

Voir le cahier de prescriptions architecturales

Lucarnes élancées
Mur en habillage pierres/ briquettes

Multiplication des lucarnes
Menuiseries et volets roulants PVC

Menuiseries modernes

Eviter les menuiseries à un seul carreau
Elargissement et création des ouvertures

Proscrire les vérandas sur la façade principale
Murs de clôture en parpaing enduits

Exemples de bonne restauration:

- La façade n'a pas été modifiée ainsi que la pente de toit ;
- Utilisation des matériaux traditionnels (joints pleins à la chaux, menuiseries en bois peints en couleur (éviter le blanc).
- Pour enclore une parcelle il faut rester simple et discret (une haie avec des essences locales, une barrière en bois,…).
- un aménagement simple des rues.

Menuiseries en bois.
Peinture de couleurs qui égaie la façade

Jeu de couleurs des menuiseries.
Eviter par contre la cour goudronnée jusqu'aux pieds des murs

Barrière simple en bois peint
Plantations aux pieds des murs

Annexes

CRITERES DE CLASSIFICATION SELON L'INTERET ARCHITECTURAL

ETUDE PAR BATIMENT

Bâtiment retenu par l'association :

Exceptionnel - ANTERIEUR A LA REVOLUTION

Note 5/5

- Unique ou rare
- Richesse et volonté esthétique dans le décor et l'ornementation
- Dans un état intact

Remarquable - ANTERIEUR A LA REVOLUTION

Note 4/5

- Ayant conservé son authenticité d'origine
- Proportion et mise en œuvre de grande qualité

Très intéressant - ANTERIEUR A LA REVOLUTION MAIS PLUS OU MOINS INTACT

Note 3,5/5

- Possédant un détail remarquable
- Pouvant être remarquable si restauré

Intéressant - REMARQUABLE TRANSFORME MAIS LISIBILITE CONSERVEE

Note 3/5

- Bâtiment du 19ème au début 20ème non transformé
- Respect des matériaux et proportions

Moindre intérêt architectural

Note 2,5/5

- Bâtiment du 19ème au début 20ème relativement intact
- Qualité correcte
- Pouvant être intéressant si restauré et mis en valeur

Bâtiment non retenu par l'association :

2/5 Architecture d'accompagnement de qualité médiocre (trop modifié)

1/5 Pavillon et bâtiment neuf

0/5 Elément défavorable

Chaque bâtiment d'un village fait l'objet d'une notation pour déterminer s'il est retenu ou non

Ensuite la moyenne de l'intérêt de tous les bâtiments est calculée pour déterminer si le village est retenu ou non (retenu à partir d'une moyenne de 2,5/5).

La commune est labellisée si au moins 50% de villages sont retenus.

Les prescriptions architecturales

Les travaux de restauration, d'aménagement ou d'agrandissement de bâtiments anciens doivent conserver le caractère architectural d'origine ou contribuer à le retrouver.

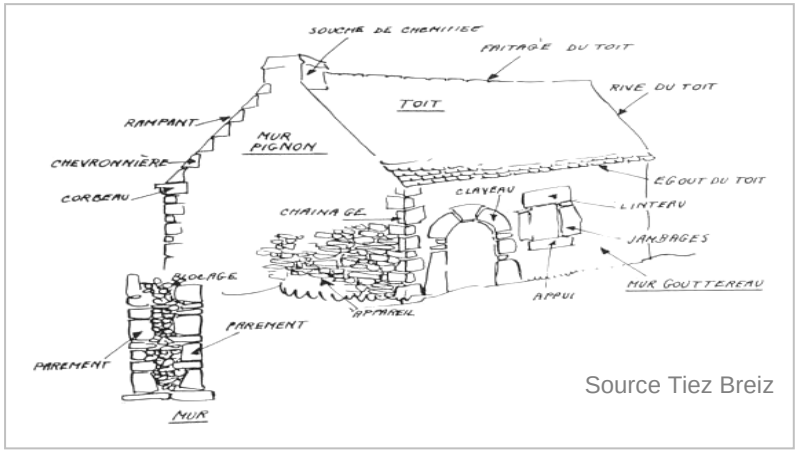

Source Tiez Breiz

Un peu de vocabulaire

Réhabiliter : Travaux d'amélioration ou de mise en conformité des normes en vigueur (électricité, chauffage, etc.)
Restaurer : Rétablissement d'un bâtiment ancien dans son état d'origine ou réparer pour remettre en état.
Rénover : Remettre à neuf.
Conserver : Maintenir dans son état actuel.

Source Tiez Breiz

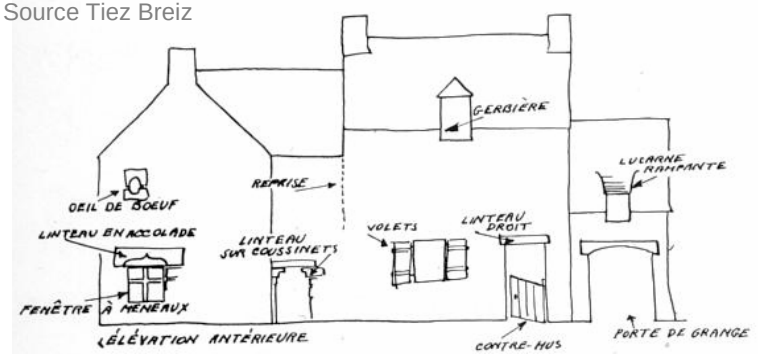

Avant d'engager les travaux

Avant d'entreprendre les travaux, il veut mieux réfléchir à un plan d'ensemble en conservant les éléments constitutifs de la maison (matériaux, menuiserie, volume, proportion,…). Pour ceci, il est nécessaire d'observer la maison, et de repérer d'autres maisons de la même époque, en état d'origine pour servir de « modèle » mais aussi d'analyser les besoins et les faire « cadrer » avec cette maison à restaurer.

Pour cette réflexion des organismes existent pour vous accompagner : CAUE, Tiez Breiz, Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, les architectes conseillers des Conseils Généraux.

Quelques conseils généraux

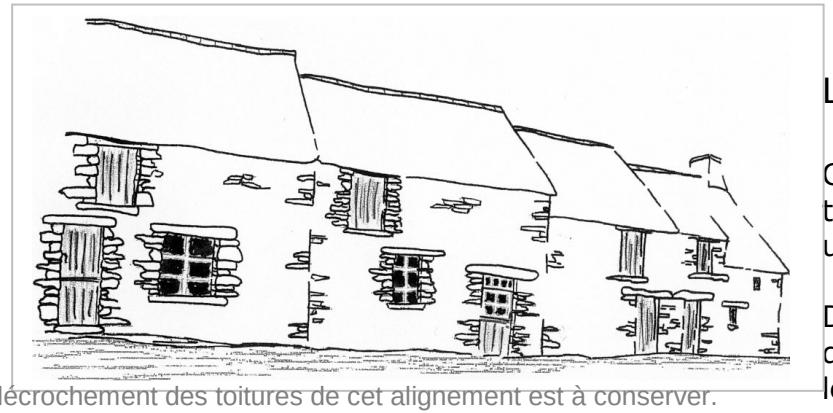

Le décrochement des toitures de cet alignement est à conserver.

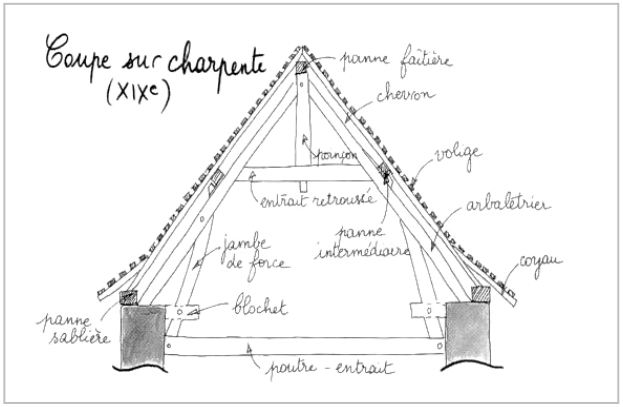

Vocabulaire du toit

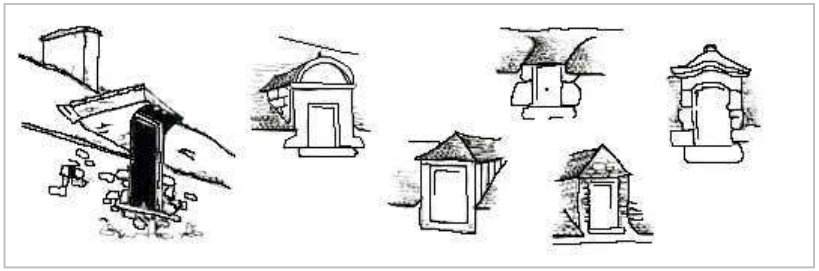

En Bretagne, les lucarnes se présentent sous différentes formes. Regarder celles des maisons anciennes qui vous entourent.

LA TOITURE

Conserver la volumétrie et la pente d'origine ainsi que les matériaux traditionnels (une exception concerne les mesures provisoires et urgentes de sauvegarde réalisées par des bâches ou des tôles).

Dans le cas d'un alignement de bâtiments avec des hauteurs de toiture différentes, lors de travaux il faut garder ce décrochement et non aligner les faîtages.

Les coyaux sont à conserver s'ils existent sur le bâtiment (pièce de bois rapportée en pied de chevron) car ils amènent un changement de pente à la partie basse du toit, servant à briser la force de l'eau de pluie.

Les ardoises seront choisies en fonction des traditions locales pour les bâtiments de même époque (dimension, couleur, modalité de pose).

Privilégier le faîtage en tuiles sans emboîtement et liée avec un mortier de chaux naturelle. Si un lignolet existe, conserver-le ainsi que les épis de faîtage.

Conserver les lucarnes anciennes. S'il est nécessaire d'en créer, les réaliser à l'identique en se référant à celles du lieu et en tenant compte de l'équilibre de la façade. Compléter au besoin l'éclairage naturel par des châssis de toit plus hauts que larges, posés encastrés et de préférence sur le versant opposé à celui portant les lucarnes.

Les souches de cheminées : si elles sont en bon état, conserver et consolider les avec un mortier bâtard et garder les couronnements en matériaux locaux d'origine. S'il faut les enduire, choisir un mortier de la couleur de la façade.

Différentes maçonneries, différents jointoiements

Un appareillage en moellons dont le jointoiement est préférable

Un appareillage serré nécessitant un léger jointoiement

Un appareillage très serré ne nécessitant pas de jointoiement

Joints ou enduits à la chaux naturelle

Bâtiment en terre

Les façades

Les matériaux de construction sont variés en Bretagne ce qui implique un savoir faire particulier pour la mise œuvre. Si une reprise de mur est nécessaire, utiliser le même matériau, dans les mêmes dimensions et avec des joints de même épaisseur que ceux d'origine.

RAVALEMENT : ENDUIT OU JOINT

Respecter la mise en oeuvre initiale en évitant de rendre apparente une maçonnerie prévue pour être enduite.

Les maçonneries à enduire : Les façades conçues pour être enduites présentent des encadrements de baies et des chaînages d'angle en saillie par rapport au nu de la maçonnerie. Eviter les surépaisseurs par rapport aux encadrements et chaînages. Préférer la finition talochée. Eviter la finition grattée provoquant une usure artificielle qui favorise l'accrochage des mousses et des salissures.
Les maçonneries à jointoyer : réaliser des joints pleins, au nu de la pierre (les joints creux favorisant les entrées d'eau dans les murs). Finition brossée/lissée.

Préparation de la maçonnerie: éviter le sablage et le lavage à haute pression, dangereux pour les pierres tendres, moulurées et pour les mortiers anciens. Préférer un brossage manuel à l'eau (sans pression) ou un sablage très léger n'attaquant pas la pierre. Ne jamais retailler la pierre.
Composition du mortier : n'utiliser que de la chaux naturelle (aérienne et hydraulique) et des sables de carrières ou similaires modernes. La couleur doit se rapprocher des mortiers d'origine. Le ciment est à proscrire.

Sur une maçonnerie en terre, les enduits au ciment qui présentent peu d'adhérence, sont aussi à proscrire totalement. Seuls les enduits à base de chaux aérienne, réalisés sans grillage et sans souci de trop grande rectitude sont adaptés au bâti de terre.

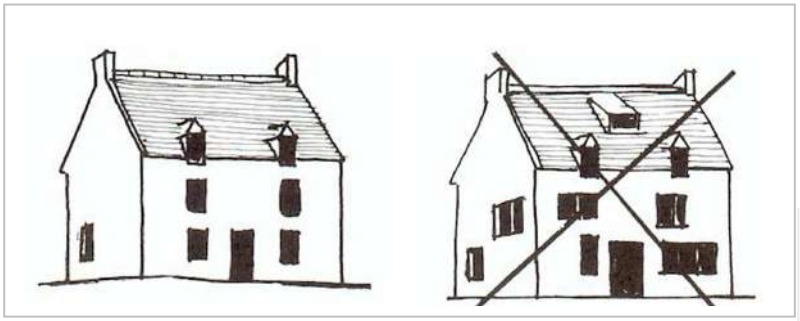

Préférer : Une façade ordonnée (respect de la symétrie, proportion)

Eviter : une multitude d'ouvertures aux proportions anarchiques

Une bonne restauration pour ce bâtiment du XVIIème siècle : la façade n'a pas été modifiée. Les ouvertures ont gardée leur proportion.

LES OUVERTURES

Les ouvertures anciennes sont des rectangles en hauteur.

Si de nouvelles ouvertures sont indispensables, elles devront présenter des caractéristiques semblables à celles des ouvertures d'origine en respectant : les proportions et les dimensions (plus haute que large); la composition des façades ; les matériaux et leur finition (le béton, l'enduit ciment gris, les parements éclatés, les appuis saillants en ciment sont à proscrire).

Eviter de transformer la façade principale en accueillant de nouvelles ouvertures qui dénatureront la maison. Préférer leur création en pignon ou à l'arrière de la maison.

Sur les bâtiments en terre, les encadrements seront réalisés en bois par des « carrées » utilisées localement. Les reprises de murs seront effectuées avec une terre argileuse mélangée à de la balle d'avoine, de la paille courte, un peu de chaux, selon la technique observée sur les bâtiments existants. Eventuellement des rebouchages importants peuvent être réalisés par des briques enduites.

Les détails architecturaux comme les grilles sont à conserver.

LES MENUISERIES

Menuiserie ancienne : porte pleine en assemblage de planches

Les menuiseries anciennes :

Si les fenêtres, les portes et les contrevents sont trop vétustes pour être réparés, les menuiseries seront remplacées à l'identique, en bois, de préférence en essence du pays, en conservant la même disposition de vitrage qu'à l'origine sur l'ensemble du bâtiment (les matériaux plastiques, PVC ou aluminium sont à proscrire, ils sont prévus pour l'habitat neuf).
S'efforcer de garder une menuiserie différenciée pour la porte d'entrée (selon le modèle local).

Menuiserie de couleur bleu clair avec une porte d'un seul battant. Menuiserie pleine de la gerbière Barreau à la fenêtre

Les contrevents et volets :

Les coffres de volets roulants extérieurs sont à proscrire. En absence de contrevents, préférer des volets intérieurs. Si des contrevents existaient, choisir un type local et en fonction de l'habitat (pas de standard, pas de Z, etc.).

La couleur :

Pour une maison ancienne, la peinture à l'huile est à préférer au vernis car elle nourrit et protège le bois.
Eviter le banc pur, le vernis, les couleurs trop vives et préférer les couleurs traditionnelles utilisées dans le pays : vert, bleu, gris-vert, rouge lie de vin… Une astuce : observer la couleur des mousses sur les pierres de la maçonnerie, elle vous donnera une idée pour choisir la couleur des menuiseries.

Maison avec une façade en symétrie.

Adresses utiles et Remerciements

ADRESSES UTILES

CONSEIL GENERAL D'ILLE-ET-VILAINE
SERVICES TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT LOCAL
Tél. 02 99 02 20 21
Mail. Laurent.manneheut@cg35.fr

Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine d'Ille et Vilaine
Hôtel de Blossac 6 rue du Chapitre
CS 24405 - 35044 Rennes Cedex
Tél. 02 99 29 67 60
Fax. 02 99 29 67 61
Mail. sdap.ille-et-vilaine @ culture.gouv.fr

TIEZ BREIZ Maisons paysannes de Bretagne
51 Square Charles Dullin
35200 Rennes
Tél. 02 99 53 53 03
Fax. 02 99 32 19 39
Mail : secretariat@tiez-breiz.org
Site : www.tiez-breiz.org

FONDATION DU PATRIMOINE
7, Blvd Solférino BP 90714
35 007 Rennes Cedex
Tél. 02 99 030 62 30
Fax. 02 99 31 40 45
Mail. bretagne@fondation-patrimoine.org

REMERCIEMENTS

A l'équipe municipale et au personnel du secrétariat pour leur aide précieuse.

Aux habitants de la commune pour leur accueil.

Table des matières

Le label **1**

Le label 1
La réévaluation du label 2

La commune de Saint-Christophe-de-Valains **3**

Localisation 4
Caractéristiques 5

Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine bâti et paysager **6**

Les actions de sauvegarde 7
Les travaux de restaurations aidés par le biais des CPRB 8
Les actions de développement touristique 9

Bilan du CTSL, Les critères quantitatifs- Le bourg **10**

Intérêt architectural du bâti 11
Aperçu du bâti 12

Bilan du CTSL, Les critères quantitatifs- Les villages **16**

Classement des villages 17

Village remarquable 18
- *La Bélinaie* *19*

Villages très intéressants 20
- *La Goizière* *21*

Villages intéressants 22
- *Launay* *23*

Villages de moindre intérêt 24
- *La Haute Haye* *25*
- *La Mézière* *26*
- *La Ronde* *27*
- *La Servais* *28*
- *Le Croisé* *29*
- *Le Moulin de la Servais* *30*
- *Le Clotay* *31*

Bilan du CTSL, les critères qualitatifs **32**

Les critères qualitatifs 33
La note globale 34
Les remarques du CTSL 35

Annexes **37**

Critères de classification du label 38
Les prescriptions architecturales 39
Adresses utiles et remerciements 44
Table des matières 45